



ARCHITECTURE NANCY

Recrutement d'un enseignant
pour la rentrée universitaire 2019-2020

à l'Ecole nationale supérieure
d'architecture de Nancy (Grand Est)

PROFIL n°2019-TPCAU 4

SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT

Profil de poste: demi poste de maître de conférences associé (enseignant non titulaire)

Groupe de discipline: TPCAU (Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine)

Domaine: Ateliers de projet en cycle Licence

Durée du contrat: 1 an (du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

Nombre d'heures: 160 h équivalent TD (Travaux dirigés), sur l'année universitaire (mi-temps)

1- Contexte :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy accueille environ 700 étudiants. Elle est installée dans un édifice, œuvre de l'architecte Livio Vacchini, situé en centre-ville à quelques pas de la gare TGV et au cœur d'un campus universitaire « Meurthe Canal ».

Dès l'origine, l'ENSA-Nancy s'est attachée un véritable corps d'enseignants issus aussi bien du milieu professionnel que des premiers noyaux de recherche. Ainsi, l'enseignement y est assuré par une quarantaine de titulaires, en majorité architectes chercheurs ou praticiens, qui forment une véritable équipe réunis par des intérêts pédagogiques partagés. L'enseignement y est pensé comme un lieu de complémentarité et de partage d'expériences pédagogiques.

Le cycle Licence organise autour de l'enseignement du projet architectural et urbain, cinq champs de connaissances complémentaires : Arts & culture, contextes, histoire, représentations, Matérialité & Ambiances.

Le cycle master propose une offre plus diversifiée, conforme à la multiplicité des champs de compétences professionnelles désormais identifiables. Quatre domaines d'études et de recherches sont privilégiés à Nancy combinant enseignement théorique et projet : Architecture-théorie et critique, Architecture-ville-territoire et société, Architecture et cultures constructives, Architecture-histoire et patrimoine. Par ailleurs, trois masters sont co-habilités avec l'université : Verre-design-architecture, Architecture-modélisation-environnement et Architecture-bois-construction. Un quatrième est en cours de création autour des compétences « ville et territoire ».

L'ENSA Nancy a également confirmé, depuis de nombreuses années, son ancrage dans la région du Grand Est : l'école s'inscrit dans un vaste réseau universitaire lorrain qui regroupe 65 000 étudiants ; elle est membre associé de l'Université de Lorraine (ex Institut national polytechnique de Lorraine). Elle développe des relations de partenariats avec les collectivités territoriales et les professionnels du secteur de la construction (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises, ...). La conduite d'actions au niveau national et international représente aussi un domaine d'activités (enseignement, recherche,...) en développement.

Objectifs du premier cycle. Diplôme d'études en architecture valant garde de licence :

– Le premier cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'études en architecture. Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

1. D'une culture architecturale ;
2. De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
3. Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.

Il lui permet également, grâce à l'évaluation de ses aptitudes, de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

Objectifs du second cycle. Diplôme d'état d'architecte d'étude valant grade de Master :

Le second cycle des études d'architecture est organisé de manière à permettre à chaque étudiant d'approfondir ses connaissances et savoir faire dans un ou plusieurs domaines spécifiques. En deuxième année l'étudiant peut choisir d'orienter son parcours vers une forme de spécialisation en choisissant principalement les enseignements d'un des quatre domaines d'études proposés.

Les enseignements du premier semestre du cycle sont articulés autour d'un projet de conception de logements collectifs inscrits dans un tissu urbain explicite. En fin de semestre les étudiants participent à une semaine intensive de projet d'expression plastique dans la continuité d'une réflexion et de travaux réalisés tout au long du semestre. Le semestre comprend également une initiation à la recherche ainsi que des enseignements spécifiques aux quatre domaines d'études.

Les cours et séminaires du second semestre de la première année du cycle master et du premier semestre de la deuxième année sont articulés autour d'un enseignement de projet spécifique de l'un des quatre domaines d'études. Au début du semestre, l'étudiant choisit son domaine d'études dans le respect des éventuels prérequis. Au cours du cycle, chaque étudiant doit préparer un mémoire de fin d'études sous la direction d'un enseignant appartenant au domaine d'études dominant de son parcours. Le dernier semestre du cycle est consacré au projet de fin d'études, au stage pratique et à la finalisation du mémoire de fin d'études.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

La recherche est inscrite dès l'origine dans les objectifs fondateurs de l'école. A ce jour, elle dispose de deux laboratoires de recherche particulièrement actifs :

- Le laboratoire MAP-CRAI est une des quatre équipes de l'UMR n°3495 (CNRS-MCC) MAP (Modélisation et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine). Il mène des travaux de recherche sur les approches numériques organisés autour de deux axes : les modèles et outils pour l'étude du bâti patrimonial, et les modèles et environnements numériques pour la conception-construction en architecture.

- le LHAC (Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine) est un laboratoire habilité par le BRAUP (MCC) dont les sujets de recherche portent sur l'histoire des idées architecturales et urbanistiques en France aux XIXe et XXe siècles.

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'enseignement du projet architectural et urbain est dispensé au sein de l'établissement par 20 enseignants-architectes et se traduit concrètement par l'enseignement «du projet par le projet». Cet enseignement, qui est au cœur de la formation et qui intègre l'apport des autres disciplines concourant à sa réalisation, prend place dans l'école au sein de «l'atelier» ou «studio» d'architecture et d'urbanisme. Il est couramment qualifié «d'enseignement du projet» et vise à connaître et expérimenter le processus de fabrication du projet en prenant en compte le rapport de l'architecture aux contextes, aux échelles, aux fonctions, aux usages, aux techniques et aux temporalités. La diversité des enseignants et des étudiants, ainsi que leur engagement, sont à la fois le socle et les conditions des transmissions et des apprentissages.

L'enseignement du «projet par le projet» constitue à la fois une singularité traditionnelle et une compétence atypique propres aux architectes et aux écoles d'architecture. Il rejoint une pratique professionnelle largement répandue, qui permet l'approche de problèmes complexes et l'intégration progressive des contraintes. Cet enseignement -qui vise à donner aux futurs diplômés la capacité à analyser un contexte culturel, technique et économique, à concevoir un dispositif spatial et à conduire son édification- occupe environ 30 % du temps d'enseignement et 50 % du temps de travail étudiant et se traduit par une unité d'enseignement dédiée pour chaque semestre.

Une des spécificités de l'établissement réside dans la déclinaison en plusieurs temporalités: un atelier long et une semaine intensive à chaque semestre.

2- Missions prévues pour l'enseignant :

Le poste à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2019 correspond à un mi-temps soit 160h d'enseignement (équivalent TD) sur l'année universitaire, non comprises les autres obligations telles que le contrôle des connaissances, la coordination pédagogique, la participation aux instances de l'école. Pour une partie de son activité, le candidat.e devra travailler sous la coordination de l'enseignant responsable de l'atelier de projet.

Sa mission consistera à assurer les enseignements suivants, en privilégiant l'approche par compétences :

- 1^{er} semestre (de septembre 2019 à janvier 2020) :

Encadrement de projet en 3^e année du cycle licence (84 h de TD) dans l'atelier « Projet échelle urbaine » au sein de l'unité d'enseignement S5-L34 dirigée par Marc Verdier. L'enseignement s'inscrit explicitement dans les problématiques et les questionnements engagés dans l'horizon de la Ville Durable et intègre des travaux à différentes échelles : du territoire et des aires urbaines, aux quartiers et îlots, permettant d'allier à la fois un niveau de débat et de méthodologie à un exercice de conception. Deux voyages d'étude participent au cours du semestre à la pédagogie et à l'analyse sur le terrain.

- 2^e semestre (de février à juin 2020) :

Encadrement de projet en 3^e année du cycle licence (84 h de TD) dans un des trois ateliers « Habitation collective » au sein de l'unité d'enseignement S6-L37 dirigée par Rémi Rouyer. L'enseignement porte sur la conception d'un ensemble d'habitat collectif intégrant des problématiques concrètes liées aux qualités urbaines, spatiales et constructives. Une journée d'études portant sur des opérations de logement dans une métropole vient compléter cet enseignement, ainsi que le cours magistral « Le Logement : typologies et systèmes » (L37AA) assuré par l'équipe pédagogique des trois ateliers.

Dans les 2 semestres, le.la candidat.e sera intégré.e à un collectif. Il.elle travaillera, chaque semaine, en interaction avec les autres membres du collectif et en concertation avec l'enseignant.e titulaire responsable de l'atelier. Il lui sera demandé de s'investir dans l'élaboration d'une didactique commune au collectif, de contribuer à la mise en place de procédures d'apprentissage pour instrumenter la démarche de conception des étudiants, de participer activement à la construction de leur culture architecturale.

Plus particulièrement, il.elle démontrera comment il.elle est prêt.e à s'engager dans des actions collaboratives menées en équipe élargie, comment il.elle se rattache à des pratiques expérimentales liées à la manipulation des idées et de la matière et quelles compétences, à la fois théoriques et pratiques, inhérentes à l'exercice du projet architectural et urbain, il.elle envisage d'apporter.

En fonction des opportunités ces charges d'enseignement sont susceptibles d'évoluer.

Autres tâches :

Comme tout enseignant.e de l'école, l'enseignant.e recruté.e devra prendre part à l'encadrement des stages de 1^{er} et de 2^e cycles et sera amené.e à participer à la coordination pédagogique, à des expertises et des évaluations. Il.elle s'engagera également à participer aux journées portes ouvertes et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école. Dans le cadre de ses charges, le.la candidat.e s'engagera à participer aux différentes instances structurant la vie de l'école et aux groupes de travail qui leur sont liées.

3- Titres, diplômes, expériences et compétences requises au regard du poste :

Architecte DPLG ou ADE, le.la candidat.e disposera d'une solide compétence théorique et pratique.

Il.elle devra justifier d'une bonne expérience professionnelle en tant que maître d'œuvre en rapport avec la discipline concernée et d'un corpus de projets réalisés en nom propre et touchant des problématiques variées.

Une expérience de l'enseignement en Licence 1 ou 2 est souhaitée. Elle intégrera une pédagogie basée sur l'approche par compétences.

Il.elle devra présenter de réelles capacités à formuler des problématiques pédagogiques, à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et des contenus adaptés aux besoins, aux savoirs et à la culture des architectes.

Savoir être :

Esprit d'ouverture, de curiosité et de sens critique.

Aptitude à travailler en équipe et le respect de l'intérêt collectif.

Créativité, inventivité, rigueur et organisation.

4- Nature et durée du contrat :

- contrat à durée déterminée de 1 an à mi-temps (160h) sur l'année universitaire
- rémunération brute mensuelle : 1 050 € environ.

5- Dossiers de candidatures :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une note pédagogique (2 pages maximum)
- un CV (3 pages maximum)
- un dossier faisant ressortir les expériences personnelles en termes d'ouvrages construits ou restaurés comprenant des publications éventuelles de textes ou d'œuvres (10 pages maximum)
- une présentation illustrée des expériences d'enseignement (10 pages maximum)

6- Dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être envoyées, par mail, à Eléonore Compain-Faust, chargée RH et à Hervé Gaff, président du CPS.

"Eléonore Compain-Faust" <eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr>

"Hervé Gaff" <herve.gaff@nancy.archi.fr>

La date limite de réception des candidatures est fixée au **1^{er} juillet 2019 à 12h au plus tard.**

Les candidats sélectionnés seront convoqués par courriel à partir du 7 juillet pour un entretien.

L'audition des candidats dont le dossier sera retenu est envisagée entre le 15 et le 19 juillet.

L'école attire l'attention des candidats sur le fait que le poste n'est pas encore déclaré vacant.
Elle se réserve le droit de ne pas pourvoir ce poste à la rentrée.